





1/Bilan actions 2022 : Crédits Actions Locales 40 982 €

Vous trouverez, ci-dessous, le bilan des actions décidées par le Conseil départemental d'action sociale pour l'année 2022 :

- Consultations juridiques : 6 consultations d'avocats =) 480 €.
- Consultations psychologiques : 36 consultations =) 1 980 €
- Coupons sport enfants : 123 coupons distribués =) 2 709 €
- Coupons sport adultes : 44 coupons distribués =) 880 €
- Sortie actifs et familles à Fontevraud le samedi 11 juin 2022 : 45 participants =) 2 077 €.
- <u>Arbre de noël</u>: 656 enfants de 0 à 17 ans bénéficiaires du dispositif =) 25 598 € (spectacle, salle, goûters, jouets, abonnements, cartes cadeaux)
- Opération lecture CP 6ème et 2nde (en cours de distribution) : 116 enfants =) 1 423 €
- Sortie retraités en Mayenne le mardi 31 mai 2022 : 51 participants =) 2 498 €
- Chocolats nouveaux retraités : 53 ballotins (en cours de distribution) =) 523 €
- Soirée Théâtre intergénérationnelle : 125 actifs et 134 retraités =) 1 860 €
- <u>Amitié Finances</u> : 26 ballotins de chocolats distribués aux agents actifs ou retraités en congé longue maladie ou en grande difficulté =) 336 €
- Réservation salle pour la galette retraités 2023 : 618 €

2/ Aides à la parentalité :

- Guide ministériel de la parentalité : retrouvez toutes les prestations pour concilier vie de parent et d'agent au ministère
- <u>Places en crèche par la SRIAS</u>: dans le cadre de l'action sociale interministérielle, des berceaux sont réservés pour les agents de l'État dans les 5 départements de la région. Vous pouvez consulter la liste des crèches ainsi que la procédure de réservation en cliquant sur CRECHES et RESERVATION
- <u>Les Chèques Emploi Service Universels interministériels « garde d'enfant 0/6 ans</u> », CESU 2022 format papier, sont échangeables **jusqu'au 31 janvier 2023**. Vous pouvez imprimer le bordereau d'échange en cliquant <u>ICI</u>. Pour les CESU dématérialisés, l'échange se fait depuis votre espace Bénéficiaire.

Lien pour effectuer votre demande de CESU 2023 : CESU0-6ans-2023

- <u>Les Chèques Emploi Service Universels ministériels « Aide à la parentalité 6/12 ans »</u>, CESU 2022 format papier, sont échangeables **avant le 29 février 2023**. Le formulaire d'échange est disponible sur le lien suivant <u>ICI</u>. L'échange est automatique et sans frais pour les CESU dématérialisés.

Lien pour effectuer votre demande de CESU 2023 : CESU6-12ans-2023

- <u>SISE</u>: Subvention interministérielle pour séjours d'enfants = aide financière non remboursable versée aux agents pour le financement de dépenses d'hébergement dans des structures de loisirs ou de vacances, sous conditions de ressources et hors séjours EPAF. Pour toute information, consulter le site de la délégation sur le portail de l'action sociale (onglet Famille-enfance) : <u>ICI</u> (communication à tous les agents, très prochainement, par mail via le correspondant social)

Ces actions s'adressent aux agents actifs du Ministère de l'Économie et des Finances et à leurs enfants.

- Colonies de vacances avec EPAF : les inscriptions pour les colonies de printemps du 15 au 29 avril 2023 sont terminées. Vous pouvez accéder au site en cliquant sur : EPAF Changement de n° de téléphone du service adhérent : 01 71 89 68 00 (du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h)

A l'issue des colonies, n'oubliez pas de demander **la prime forfaitaire de transport**, mise en place en juillet 2019, suite à la suppression du point de départ d'Angers. Vous trouverez toutes les informations sur ce dispositif sur le site d'Epaf enfants – rubrique Transport ou en cliquant i<u>ci</u>.

3/ Aides aux aidants :

Un guide ministériel du proche aidant est destiné à aider l'agent à concilier vie professionnelle et personnelle (informations et conseils sur les droits et démarches à effectuer)

4/ ALPAF : Prêts et aides au logement :

L'ALPAF (Association pour le Logement des Personnels des Administrations des Finances) propose aux agents des Finances, sous conditions de ressources, des prêts et aides au logement ainsi qu'un prêt sans intérêt pour le logement d'un enfant étudiant. Les conditions d'obtention de ces prêts sont disponibles sur Alizé en cliquant |C|

5/ Service social - deux dispositifs à votre disposition

- <u>Conseil en économie sociale et familiale</u>: Les agents ont la possibilité de rencontrer une conseillère en économie sociale et familiale pour tous leurs projets (crédits, achats mobiliers et immobiliers) et leurs difficultés budgétaires (rachat de crédits, endettement, problèmes bancaires...). La demande de rendez-vous se fera auprès de Régine Perrigot, assistante sociale. Cliquez <u>ICI</u> pour en savoir plus.
- <u>Partenariat Finances France Victimes</u>: Tout agent, victime d'**une infraction pénale** dans sa vie privée ou dans sa vie professionnelle, a maintenant la possibilité d'être accompagné gratuitement par **l'association France Victimes** dans le cadre d'un partenariat avec notre Ministère pour être renseigné sur ses droits (comment déposer une plainte, se constituer partie civile, faire constater les dommages...) et pour bénéficier d'un accompagnement psychologique spécialisé.

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, vous devez contacter l'assistante sociale, Régine Perrigot. Cliquez <u>ICI</u> pour en savoir plus.

6/ Communication:

Nous vous rappelons que vous pouvez trouver toutes les informations des prestations citées ci-dessus sur **Le Portail de l'Action Sociale** des Ministères Économiques et Financiers (consultable **de votre domicile**) en cliquant **C**

Nous vous adressons une nouvelle fois tous nos meilleurs vœux 2023



Délégation départementale de l'action sociale cité administrative Bâtiment C - Porte 6 49047 ANGERS CEDEX Tél. 02 41 74 52 71 /73 Messagerie : actionsociale.49@finances.gouv.fr Ces actions s'adressent aux agents actifs du Ministère de l'Économie et des Finances et à leurs enfants.